

Les délégations Outre-mer au Sénat et au CESE



DÉCRYPTAGE

PUBLIÉE LE 20/11/2012

Echanges entre Jean Frémont et Serge Larcher

L'Outre-mer est plus que jamais incontournable de par ses richesses naturelles, ses enjeux géopolitiques, économiques, sociaux et environnementaux. La récente création en juillet 2012 d'une Délégation aux Outre-mer à l'Assemblée nationale conforte l'importance de la prise en compte des Outre-mer dans les trois assemblées. Celles du CESE et du Sénat se connaissent et travaillent déjà ensemble à l'essor et à la valorisation de ces territoires.

Quel premier bilan tirez-vous de la création de la délégation à l'Outre-mer ?

Serge Larcher, Président de la Délégation sénatoriale à l'Outre-mer, Sénateur de la Martinique : À moins d'un an de la date anniversaire de sa création, la Délégation sénatoriale à l'Outre-mer, inscrit à son actif de nombreux travaux au service d'une meilleure reconnaissance des Outre-mer.

Tout en exerçant sa vigilance sur l'ensemble foisonnant des problématiques ultramarines, la délégation sénatoriale a décidé de s'atteler, parmi la multitude de sujets appelant une réflexion approfondie :

*aux questions de vie chère et de niveau de vie dans les Outre-mer, questions au coeur des préoccupations des populations et des pouvoirs publics et nécessitant une approche renouvelée pour dégager des solutions de long terme ;
aux enjeux des zones économiques exclusives, sujet de portée prospective valorisant les gigantesques potentiels qui permettront à la France et aux collectivités ultramarines, mais aussi à l'Europe dont elles constituent des têtes de pont sur trois grands océans, de relever les défis du 21^e siècle.*

Au registre des opérations ponctuelles et stratégiques, la délégation a braqué ses projecteurs sur les destinées européennes des Outre-mer, 2013 constituant une année charnière tant pour les régions ultrapériphériques (RUP) que pour les pays et territoires d’Outre-mer (PTOM). Après une première initiative sur la réforme de la politique commune des pêches, la délégation proposera ainsi au vote du Sénat, à la veille du Conseil européen extraordinaire de novembre, une nouvelle résolution sur la stratégie européenne pour les RUP dans le cadre financier pluriannuel 2014-2020. Niveau de vie, potentiels économiques, identité sont au coeur de nos thématiques de travail.

Désireuse de promouvoir la diversité et les identités des Outre-mer dans le concert national et républicain, la délégation sénatoriale a récemment conduit un atelier dédié aux collectivités ultramarines dans le cadre des États généraux de la démocratie territoriale.

À la veille de la Journée nationale des mémoires de la traite, de l’esclavage et de leur abolition, elle avait organisé, le 9 mai, une rencontre placée sous le haut patronage du Président du Sénat pour mettre en résonance de nombreux témoignages portant les mémoires des histoires liées à la colonisation française.

Jean Frémont, Président de la délégation du CESE à l’Outre-mer : La création d’une délégation à l’Outre-mer au CESE, en novembre 2010, témoigne de la volonté forte des membres du Conseil de prendre en considération les préoccupations et les spécificités des territoires ultramarins. Par ses études et ses contributions, la délégation poursuit son objectif de mieux faire connaître et partager les réalités économiques, sociales et environnementales de ces territoires.

Depuis sa création, la délégation a ainsi élaboré un rapport et un avis consacrés au [renforcement de la coopération régionale des Outremer](#). Elle a également rempli sa mission de formation transversale de travail en enrichissant, par des contributions, les ~~travaux d’autres~~ formations de travail du Conseil. Deux contributions ont été ainsi consacrées aux jeunes ultramarins dont la situation est particulièrement préoccupante, qu’il s’agisse de leur [insertion sur le marché du travail](#) ou des [dispositifs de mobilité pour la formation](#).

La prise en compte de la [dépendance des personnes âgées dans les Outre-mer](#) a également mobilisé les membres de la délégation de même que la valorisation des forêts ultramarines. Des contributions aux travaux du CESE pour une meilleure intégration et valorisation de nos territoires ultramarins.

Enfin, elle est en train d’élaborer une étude qui porte sur l’extension de la juridiction française au-delà des 200 milles marins. Sur ce dernier thème, la complémentarité est évidente avec les travaux menés par la délégation sénatoriale à l’Outre-mer sur le sujet « La zone économique exclusive des Outre-mer : quels enjeux ? ». L’existence d’une délégation à l’Outre-mer dans chacune des assemblées constitutionnelles doit leur permettre d’exposer les difficultés mais aussi les innombrables richesses des territoires ultramarins.

[Suivre les travaux de la délégation à l’Outre-Mer du CESE](#)